

MON ENFANT RENTRE A L'ECOLE MATERNELLE

Réunion mairie du 1^{er}

MARDI 3 Avril 2018

Ordre du jour

L'école et son environnement,

De la crèche à l'école : un nouveau rythme pour mon enfant,

Une journée à l'école,

Que se passe-t-il à l'école maternelle ?

La santé de mon enfant,

La place des parents

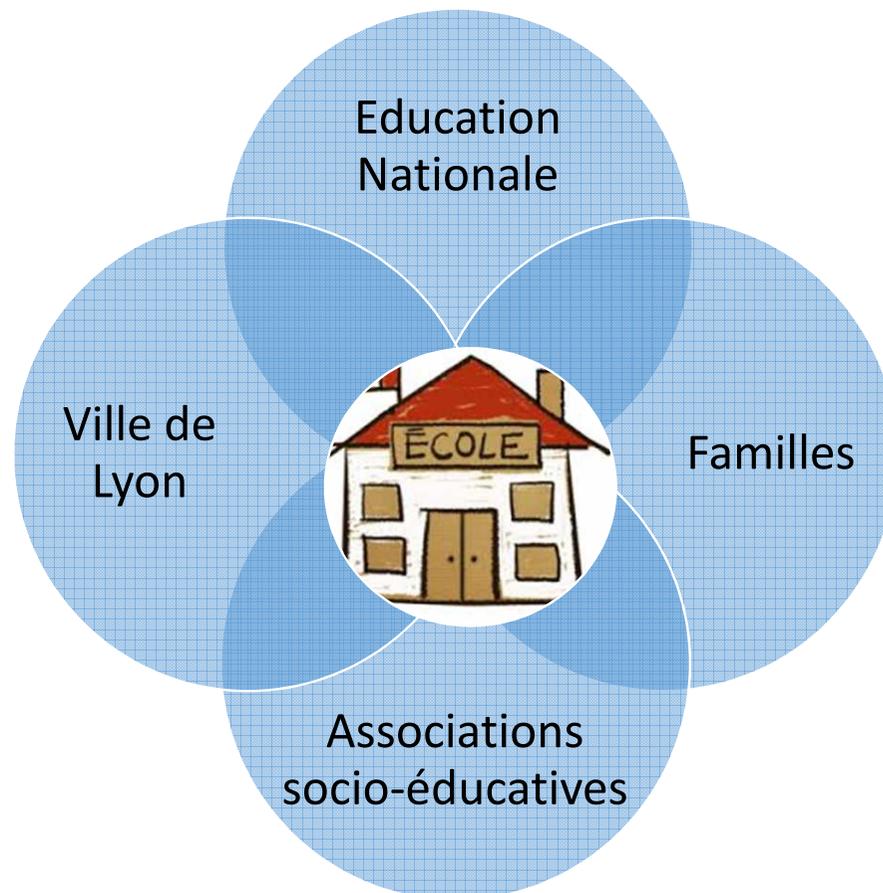
Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Le périscolaire et l'extrascolaire, en complément,

Modalités d'inscription au périscolaire,

Temps d'échanges : questions / réponses

L'école et son environnement



L'école et son environnement

La Ville de Lyon définit et s'occupe de :

- ✓ Construction et entretien des bâtiments



- ✓ Organisation de la pause méridienne



- ✓ Gestion des autres temps périscolaires



- ✓ Projet Educatif De Territoire (PEDT) rédigé et mis en place par la Ville. Il fixe les enjeux et les orientations de la politique éducative sur tous les temps de l'enfant



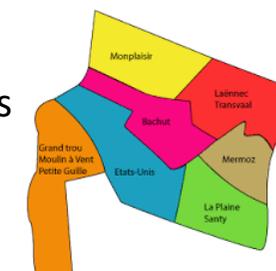
- ✓ Embauche des personnels dédiés



- ✓ Gestion des personnels médico-sociaux scolaire : médecins, infirmiers, assistantes sociales



- ✓ Gestion de la sectorisation : les périmètres scolaires



De la crèche à l'école : un nouveau rythme pour mon enfant

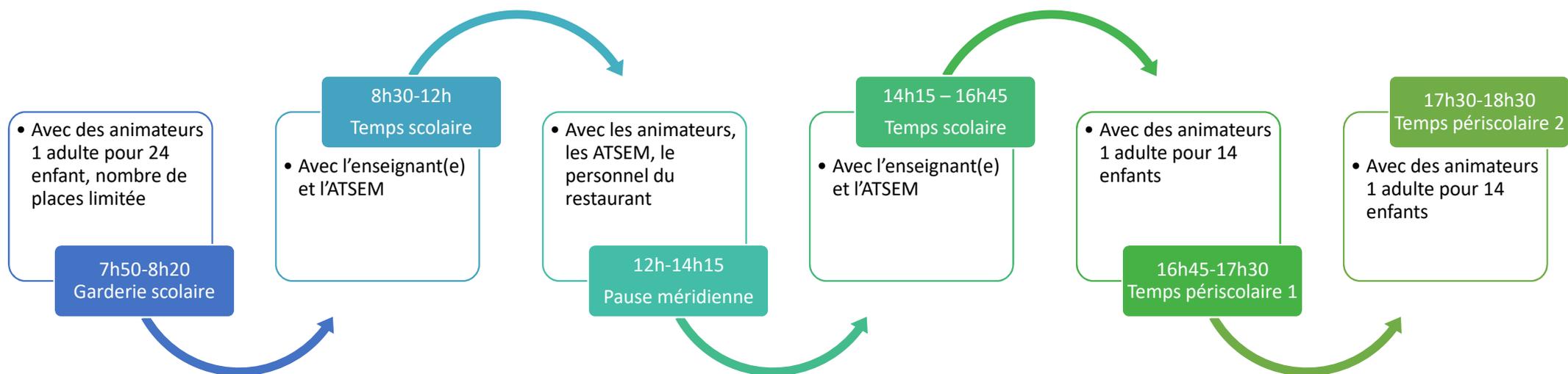
La crèche du lundi au vendredi

- 7h45-9h30
Arrivée échelonnée
- 9h30-11h30
Activités en petit groupe
- 11H15
Temps calme + repas
- 11h30-12h15
Repas
- 12h30-15h45
Préparation de la sieste
- 15h45
Goûter
- 16h-18h15
Activités / départ échelonné

L'école : Lundi – mardi - jeudi – vendredi Des intervenants multiples

- 7h50-8h20
Garderie (places limitées)
- 8h30-12h
Temps scolaire
- 12h-14h15
Pause méridienne
- 14h15-16h45
Temps scolaire ou sieste
- 16h45-17h30
Périscolaire 1^{er} temps
- 17h30-18h30
Périscolaire 2^{ème} temps

Une journée à l'école lundi, mardi, jeudi, vendredi



Que se passe-t-il à l'école maternelle ?

Présentation par Equipe pédagogique des écoles maternelles

Lien vers le fichier

La santé de mon enfant

- Service médico-social de la ville de Lyon



- PMI : Service de la Métropole de Lyon

La place des parents

Les parents participent :

✓ **Au conseil d'école**



✓ **Au conseil de vie périscolaire (en cours de définition)**



✓ **Mais aussi de façon plus informelle : accompagnement, organisation d'animations, fête d'école, participation au L.A.P etc**

La campagne d'inscription comment inscrire mon enfant à l'école ?

**Du lundi 9 avril au
dimanche 15 juin**

2 canaux principaux :

INTERNET
sur le site Lyon.fr

**PRESENTIEL en
Mairies
d'arrondissement**

En prenant rendez-vous



La pré-inscription est par défaut validée dans l'école de secteur.
Une demande de dérogation sera ensuite faite en Mairie le cas échéant.

La campagne d'inscription comment inscrire mon enfant à l'école ?

Du lundi 9 avril au
dimanche 15 juin

1. Si la demande est complète, la famille reçoit un **Certificat de préinscription scolaire** (envoyé par mail si demande Internet ou remis en mains propres si présentiel en Mairie).
2. Munie de ce certificat, la famille **prend rendez-vous** avec **la direction de l'école** indiquée afin de valider l'admission. Lors de cette rencontre, les échanges permettront de caler l'organisation de la semaine avec vos contraintes et les besoins de votre enfant.



Si l'école de secteur est saturée, l'enfant est inscrit sur liste d'attente ou orienté vers une autre école du quartier.

La campagne d'inscription les pièces justificatives à produire

Du lundi 9 avril au
dimanche 15 juin

- Livret de famille page parent et page enfant ou un extrait d'acte de naissance avec filiation
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
Si vous résidez chez un tiers :
 - l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte d'identité.
 - l'hébergé doit fournir une copie d'un justificatif d'adresse à son nom fourni par un organisme public (Impôts, CAF, Pôle emploi).
- Carnet de santé (ou certificat médical de contre indication à la vaccination) *sous réserve*
- Décision de justice statuant de l'autorité parentale



Dans le cas d'une demande Internet, ces documents doivent être scannés et associés au formulaire de demande.

Le périscolaire & l'extrascolaire, un complément

- Le périscolaire est **un temps complémentaire** au temps scolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi pour **la pause méridienne et entre 16h45 et 18h30**
 - Temps encadré, **1 adulte pour 14 enfants**, par les services de la ville ou des associations
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre **12h et 14h15**
 - **Organisation avec les assistantes maternelles.**
 - L'extrascolaire un temps **en dehors** du temps scolaire
 - **Mercredi (matin** par les services de la ville **ou la journée** avec les associations /crèches) et pendant les vacances scolaires 1 adulte pour 8 enfants,
 - Temps assuré par des associations, les crèches ou des assistantes maternelles



La campagne d'inscription comment inscrire mon enfant aux activités périscolaires?

Du mercredi 30 mai
au samedi 30 juin

Mêmes canaux : - INTERNET sur le site de la ville de Lyon ou en Mairie

La famille est amenée à exprimer son souhait pour bénéficier :

- du restaurant scolaire (**pas de limites de capacités, tarif en fonction QF**),
- garderie du matin (**gratuit, nombre de places limitées**),
- des activités périscolaires (**fin d'après-midi, tarification en cours de définition**).

⊗ Ces souhaits doivent être acceptés par le Directeur d'école ou le Directeur du centre de loisirs pour être validés.

⊗ Une confirmation d'inscription aux activités périscolaires sera adressée aux familles.



